

SAS BGS AGRI
1 Place du Frayer
60960 FEUQUIERES

Préfecture de l'Oise
Bureau des procédures environnementales

Feuquières, le 14 novembre 2022

Objet : Dépôt d'un dossier d'enregistrement d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement en application du Livre V, Titre 1er du Code de l'Environnement

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, M. Guillaume DELOZIERE, Président de la SAS BGS AGRI, ai l'honneur de vous transmettre par la présente l'examen d'un dossier de demande d'Enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique 2781-2-b) pour l'exploitation d'une installation de méthanisation agricole. Cette installation, implantée à l'adresse La tête de Charme, 60960 FEUQUIERES est actuellement classée en Enregistrement sous la rubrique 2781-1-b. J'ai pour projet de faire évoluer les capacités de traitement et le type de matière traitée. J'envisage ainsi un reclassement de l'unité sous la rubrique 2781-2.

Dans le cadre de l'augmentation de puissance, le processus de méthanisation se fera à partir d'effluents d'élevage (lisiers et fumiers, jus de fumière et de silo), de matières végétales brutes (ensilages de CIVE, issues de céréales) et de déchets non dangereux d'industries et de collectivités (déchets végétaux d'IAA, déchets verts, matières stercoraires, graisses d'IAA, biodéchets). La quantité moyenne de matières traitées par jour sera de 99 tonnes par jour, soit un tonnage supérieur à 30 tonnes par jour, mais inférieur à 100 tonnes par jour.

L'unité de méthanisation ne générera pas de rejet d'eaux résiduaires, l'intégralité des matières étant traitée et valorisée par épandage sur les terres agricoles des exploitations des porteurs de projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la SAS BGS AGRI

M. Guillaume DELOZIERE

